

# LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Pluviôse, an VIII.



*Déprédations des Anglais envers les Américains. — Projet de constitution de la république ligurienne. — Débats de la chambre des communes d'Angleterre. sur les ouvertures de paix faites par la France. — Discours de M. Pitt à ce sujet. — Lettre du cardinal d'York au roi d'Angleterre. — Lettre du ministre de la guerre aux généraux Moreau & Massena. — Nouvelles diverses.*

*Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.*

*Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.*

*Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.*

## ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Extrait d'une lettre de New-Yorck, du 22 décembre (1<sup>er</sup> nivôse).*

Les dernières nouvelles d'Europe, depuis le départ de nos commissaires pour la France, nous donnent de grandes espérances, relativement au succès de leur mission.

En attendant, les corsaires anglais continuent leurs déprédations contre notre commerce; & les français de leur côté n'ont pas encore mis un terme à leurs pirateries. Le tems nous apprendra quelles seront les conséquences de cette conduite de l'Angleterre. Je puis vous assurer que notre gouvernement est déterminé à tirer vengeance de ces insultes, comme il s'est montré prêt à repousser celles de la France. Toutes les mesures qu'il croira devoir prendre pour faire respecter notre pavillon, obtiendront l'approbation générale; & ne peuvent manquer de faire une vive impression en Angleterre. Les avantages qu'elle retire de son commerce avec nous, sont trop importans pour qu'elle ose braver la menace d'un *non-intercourse bill*, afin d'enrichir de nos dépouilles les officiers de sa marine & les gouverneurs de ses isles. Telle est l'arme redoutable dont nous sommes déterminés à nous servir, si l'on continue à nous provoquer.

## ITALIE.

*De Gènes, le 27 janvier (7 pluviôse).*

La commission du gouvernement va publier un projet de constitution pour la république ligurienne. Les personnes qui en ont connoissance assurent que le pouvoir exécutif sera confié à un consul & à un conseil de douze membres; que le premier aura la représentation, mais qu'il n'aura que voix prépondérante dans les délibérations. Au lieu d'un sénat conservateur, il y aura un corps électoral qui se renouvellera à des époques fixes, etc. On se sait si ce projet sera présenté à la discussion des conseils.

Le gouvernement vient de modifier la loi qui rappeloit tous les ex-nobles, sous peine de confiscation de leurs biens. Il a excepté les vieillards de plus de 65 ans, & les fils de famille mineurs au-dessous de 20 ans. Ceux qui justifieront de n'avoir pu rentrer obtiendront une prorogation pour leur rentrée.

Le brave général d'Arnaud a, non-seulement repris plusieurs positions importantes, mais il en a eu quelques avantages sur l'ennemi, qu'il a surpris dans plusieurs postes & à qui il a fait nombre de prisonniers.

On mande de Parme qu'un grand nombre de patriotes détenus dans différentes prisons de l'état, ont été transférés dans la citadelle de Plaisance. On craint que les Autrichiens ne les emmenent avec eux lorsqu'ils abandonneront le pays; la disette y est extrême, malgré sa grande fertilité. Toutes les denrées de première nécessité ont au moins doublé de prix.

Nous apprenons de Milan que l'on continue à juger les patriotes détenus: 24 ont encore été récemment condamnés aux travaux publics & envoyés aux bouches de Cataror. On distingue dans le nombre les représentans Reino & Marocco.

## ALLEMAGNE.

*De Hanau, le 1<sup>er</sup> février (12 pluviôse).*

Il est arrivé ici, hier soir, une lettre de Berlin, annonçant qu'il est passé par cette ville un courrier de Pétersbourg, qui porte à l'armée du général Suwarow l'ordre de retourner en Russie. Il a remis à ce sujet des dépêches au ministre russe à Berlin, & celui-ci en a communiqué le contenu au ministre d'état comte d'Alvensleben.

*De Francfort, le 6 février (17 pluviôse).*

La première colonne de l'armée russe a quitté Prague, le 26 janvier, pour retourner dans son pays; elle a été suivie, trois jours après, par la seconde colonne; la troisième devoit quitter la Bohême le 6 février. Le général Suwarow est déjà en route pour Pétersbourg; son quartier-général a dû partir de Prague le 31 janvier.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 3 février (16 pluviôse).*

*Chambre des communes. — Séance du 14 pluviôse.*

Le message de sa majesté & la correspondance relative aux négociations avec la France, sont lus, conformément à l'ordre du jour.

M. Dundas propose une adresse pour approuver la cor-

respondance qui vient d'être luë. A l'appui de cette proposition, il prétend que les personnes seules ont changé en France, mais que les qualités du gouvernement révolutionnaire sont en vigueur aujourd'hui comme aux jours de Robespierre.

M. Whitbread croit qu'on auroit pu facilement prévenir la guerre, & que la dernière révolution qui vient de s'opérer en France de laisse aucun obstacle à la possibilité de la terminer.

M. Canning se range de l'avis du ministre. Il est réfuté par M. Erskine, qui soutient qu'à aucune époque on n'a dû regarder comme impossible une négociation. Il présente le rétablissement de la maison de Bourbon comme ne pouvant avoir lieu sans un bouleversement de propriétés que personne ne peut désirer.

M. Pitt. — La question me paroît se réduire à ce point : Les destinées du monde sont-elles inévitablement fixées, sans que les efforts humains puissent avoir aucune prise contre elles ? & le peuple de ce pays doit-il passivement tolérer un système fondé sur des principes dont l'iniquité est reconnue ? C'est avec regret que je vois l'honorable membre (M. Erskine), en tirer la conséquence, qu'en regardant même la révolution française comme un fléau de Dieu, il est impardonnable au peuple anglais de vouloir lui opposer des barrières. Quand j'entends avancer que l'origine de la guerre doit être attribuée au renvoi de M. Chauvelin, je ne puis laisser cette assertion sans une courte réplique.

M. Pitt entre dans les détails relatifs au renvoi de M. Chauvelin. La France avoit donné un *ultimatum* en déclarant qu'elle regarderoit le refus de l'accepter comme une déclaration de guerre. Ce fut vers cette époque que la mort de Louis XVI, mit fin à la mission de M. Chauvelin que l'Angleterre ne connoissoit que comme ministre accrédité de ce monarque. M. Chauvelin renroit dans la classe des particuliers ; & le gouvernement se servit des pouvoirs que lui donnoit l'*alien bill* (*bill contre les étrangers*), pour lui ordonner de quitter le royaume. L'*ultimatum* fut rejeté en raison des hostilités que la France venoit de commettre contre la Hollande, alliée de l'Angleterre, en s'arrogeant le droit d'ouvrir l'embouchure de l'Escaut. Le progrès des armées françaises n'étoit pas moins rapide en Sarée qu'en Hollande. Déjà le gouvernement révolutionnaire triomphant de la longue patience de l'Angleterre, & encouragé par l'insolence de quelques sujets égarés, se figuroit voir le peuple de la Grande-Bretagne coopérer avec la convention nationale.

Les nouveaux destructeurs des trônes avoient prévu l'étendue qu'il pouvoit donner à l'exécution de leurs projets. Chaque général reçut une instruction laissant en blanc le nom du peuple qui pourroit requérir l'assistance de la France. Tels furent les actes d'aggression qui précédèrent le renvoi de M. Chauvelin ; & cependant le gouvernement anglais laissa encore une voie ouverte aux négociations.

M. Pitt oppose à ceux qui soutiennent que l'Angleterre a favorisé les réunions combinées contre la France, les dépositions des Brissottins & des Robespierriens, qui, s'accusant réciproquement, ont, suivant eux, acquitté l'Angleterre. Elle n'avoit, dit-il, alors d'autre prétention que d'obliger la France à retirer ses armées & à restituer ses conquêtes : elle lui offroit, à ce prix, de ne se point mêler de ses affaires, & lui en donnoit l'assurance non équivoque. Il faut, pour éteindre le système de républicanisme suivi par la France, qu'il soit détruit, ou que sa force au moins soit épuisée.

M. Pitt retrace les hostilités que la France a commises du côté de l'Allemagne & de l'Italie, fondées sur l'ingénieuse découverte que le Rhin & les Alpes formoient ses limites naturelles. Couverte, dit-il, de blessures, dans la détresse, la république française possède encore des moyens gigantesques pour nuire à ses voisins. Tant que le peuple anglais aura la force de manier une arme & possèdera le véritable nerf de la guerre, il ne cessera, je l'espère, de lui opposer une barrière.

M. Pitt passe aux garanties qu'exige toute négociation, & que ne peut offrir ce système révolutionnaire. Il juge que l'étoile de Bonaparte pâlit devant celle de Suwarow.

« Il nous parle, dit-il, de ses dispositions pacifiques. Nous ne voyons pas qu'il ait fait des propositions de paix générale. Il suit le plan de ses prédécesseurs, & vise à des traités séparés. Nous lui répondons qu'il n'est pas probable que nous acceptions ses propositions ; mais que, dans aucun cas, ce ne pourroit être que de concert avec nos alliés. Croirons-nous cette fois à ses dispositions pacifiques pour ce pays ? A-t-on oublié que dans l'ivresse de la

victoire, après avoir terminé la guerre avec l'Autriche, il promit à ses soldats de nouveaux lauriers sur les bords de la Tamise ? Dans aucun cas, ne traitez pas avec Bonaparte.

» Ou me demande si j'ai l'espérance de rétablir de force la monarchie en France. Jamais je ne l'ai cru possible ; jamais je ne l'ai désiré. Mais j'espère que, dégagée du poids de l'autorité militaire par les efforts des armées combinées, la France pourra exprimer son vœu réel. Il faut au moins être sûr que la France ne préfère pas à l'ancienne ligne de ses princes un gouvernement auquel il ne manque, pour être pleinement monarchie, que la légitimité, la stabilité & des limites.

» On nous dit : vous avez consenti à traiter à Paris, à Lille. Il est vrai ; mais c'étoit parce que notre vieux système de finances n'étoit plus suffisant pour lutter contre la saisie convulsive qui formoit les revenus révolutionnaires de la France. Il fallut faire un appel au peuple, le convaincre de la nécessité de la guerre. Nous ne manquâmes point de sincérité. Une paix alors, quoique dangereuse, le paroîtroit moins qu'une guerre conduite avec des moyens ordinaires. Entre deux maux, nous choisissons le moindre. Aujourd'hui la position n'est plus la même ; la guerre ne nous offre que des chances de gain ; & chaque mois, en épuisant les ressources de la république française, nous achemine vers la conclusion d'une paix solidè & durable ».

( *A demain le discours de M. Fox.* )

## RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Berne, le 7 février ( 18 nivôse ).*

Dans la séance du 4, le sénat s'est occupé du projet de constitution présenté par la majorité de la commission de révision. La discussion a été vive. L'assemblée a rejeté, à une grande majorité, la base la plus essentielle de ce projet, celle qui attribue à un jury constitutionnaire la faculté d'élire, entre les *éligibles de la nation*, les fonctionnaires membres des autorités.

La commission exécutive s'occupe avec activité de la réorganisation du militaire. Le corps de nouvelle création, déjà fort de trois bataillons, ne sera pas completé, jusqu'à ce que l'état, ayant établi sa balance, sache s'il peut l'entretenir. La cavalerie subira une réforme. La garde des autorités suprêmes, qui jusqu'ici étoit composée d'un corps de 600 bas-officiers, sera maintenant d'une partie des troupes de nouvelles créations ; mais on conservera un noyau de cette nouvelle garde, qui est en même tems une école militaire.

Le corps auxiliaire est réformé ; les six demi-brigades sont fondées en trois.

La commission exécutive a arrêté dans le canton de Waldstatten la suspension du recrutement pour les troupes de nouvelle formation, jusqu'à ce que des circonstances plus favorables permettent de l'effectuer.

On répand une proclamation supposée de l'archiduc Charles, où il est dit que tout Suisse pris les armes à la main sera fusillé. Il n'est pas probable que cet écrit, conçu en style de halles, soit de l'archiduc.

Suivant des lettres de Lindau, l'armée autrichienne n'est pas, à beaucoup près, aussi forte en Souabe & dans les Grisons qu'on le disoit. Elle n'a que cinq à six mille hommes entre Bregentz & Luciensteig : ses forces principales sont vers Manheil.

On va établir une flotille sur le lac de Constance pour l'opposer à celle de Williams.

## RÉPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 9 février ( 20 pluviôse ).*

Notre ministre des relations extérieures, le citoyen van der Goez, a reçu avant-hier un courrier du citoyen van Staeffen, agent batave à Vienne, qui lui a apporté la nouvelle certaine que l'empereur de Russie a envoyé au prince Suwarow à Prague, l'ordre de se mettre en route pour la

Russie avec toutes les troupes russes qui se trouvent en Allemagne & en Bohême. Cette nouvelle contribuera sans doute à faire hausser les effets bataves, qui ont éprouvé une baisse considérable.

On vient d'envoyer un de nos régimens allemands au Helder. Plusieurs garnisons des villes frontieres ont été renforcées, ainsi que celles de la Brille & de Helvoet-Sluis.

La premiere chambre s'occupe depuis quelques jours des finances de la république pour l'an 1800.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De PARIS, le 24 pluviôse.

Les heureuses nouvelles des départemens de l'Ouest ont fait hausser les fonds publics.

On prétend que les 15 mille chouans qui ont mis bas les armes, ont demandé à s'incorporer dans les troupes républicaines. Ce bruit peut-être vrai pour un certain nombre d'entre eux, qui cherchoient dans la guerre civile des moyens d'existence. Mais il y en avoit aussi dans ces bandes un grand nombre de cultivateurs & d'ouvriers qui iront reprendre leurs travaux & leur charrue.

— On a retrouvé dans le rapport de Daunou, sur le projet de loi pour le nouveau mode administratif, ce talent distingué qui l'avoit laissé l'un des premiers ou même le premier orateur de la convention, après la mort de Vergniaux & de Guadet.

Daunou critique avec mesure comme avec talent, quelques détails du projet; mais il loue le principe, l'ensemble, la hiérarchie des autorités, l'unité d'action, l'unité de décision, la sûreté & la rapidité, enfin tout ce qui motive, comme l'orateur y conclut, l'adoption du projet & l'espérance des bons effets qu'en attend l'opinion publique.

— On assure qu'il y aura autant de tribunaux de premiere instance que de tribunaux de police correctionnelle; qu'ils seront placés dans les mêmes communes, & qu'il y aura autant de tribunaux d'appel, que de divisions militaires.

— Il paroît que c'est décidément le 30 de ce mois que les consuls & le gouvernement prennent possession du palais des Tuileries.

— Les consuls ont arrêté, le 21 de ce mois, que la solde des troupes ne seroit payée à Paris, pendant le mois de pluviôse & de ventôse, qu'aux militaires en garnison.

— Le ministre de France, Reinhart, est parti hier pour Berne.

— C'est le conseiller d'état, Crétet, qui est chargé de tout ce qui a rapport à l'entretien des routes: ses bureaux composés de ceux qui, auparavant, avoient les mêmes attributions dans le ministère de l'intérieur, sont placés au ci-devant hôtel de la Salle, vis-à-vis Pantheon. On s'y occupe, avec activité, des réformes, des améliorations qu'il y a à faire dans cette importante partie de l'administration.

— La citoyenne Contat a joué hier pour la premiere fois dans les *Deux-Pages*, & y joue aujourd'hui pour la dernière. On va la perdre ici pour un mois.

Cette représentation des *Deux-Pages*, où l'on a le plaisir particulier d'applaudir Fleury, Dazincourt & la citoyenne Contat dans des rôles qu'ils joueront bien encore pendant vingt ans, a été très-brillante.

On sait que la permission de donner cette piece contractant avec les refus d'un autre tems, est tout-à-la-fois pour l'administration actuelle, une preuve d'esprit, de bon goût & de sécurité.

— On a imprimé hier, dans *le Moniteur*, une lettre du cardinal d'York au roi d'Angleterre. Ce dernier reste des Stuart félicite son cousin d'un article qui l'a personnellement intéressé dans la note du lord Grenville. On sent que c'est l'article qui professe un intérêt si pur, si vif & si ardent pour les familles de rois détronés. Le cardinal finit par dire qu'après une profession de foi aussi franche, ils n'ont plus qu'à convenir ultérieurement des petits arrangemens nécessaires, l'un pour reprendre sa place, & l'autre pour céder la sienne.

— Un nouveau mode va être établi pour l'admission des élèves au *Prytanée français*. On dit que le gouvernement aura autant de places à y donner que les départemens.

— Jourdan (des Bouches-du-Rhône), un des déportés rappelé, est arrivé le 17 de ce mois à Orléans, lieu fixé pour sa résidence.

— La police de Rouen a fait arrêter le fameux Verdelet, déserteur, condamné à mort, évadé, repris, condamné aux fers faute d'avoir pu constater l'identité; évadé une seconde fois, & cherchant à enrôler pour les chouans.

— Il est assez extraordinaire que la nouvelle du départ des Russes soit arrivée à Prague au moment où lord Minto, M. de Bellegarde & Suwarow paroissent s'être accordés.

— On dit que les Anglais, en entrant à Batavia, y ont trouvé plus de 10 millions en argent, sans compter les marchandises entassées dans les magasins, qui appartiennent au gouvernement batave.

#### A V I S E S S E N T I E L.

Nous prévenons le public qu'une compagnie plus que suspecte, qui, sous le nom de *Bizos*, répand dans les départemens des prospectus pour inviter les souscripteurs de journaux à lui adresser leurs abonnemens, n'a rien de commun avec cette feuille; & que nous ne pourrions en aucune manière répondre des fonds qui lui seroient adressés.

#### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

*Lettre écrite par le ministre de la guerre aux généraux en chef Moreau & Massena.*

Paris, le 22 pluviôse an 8.

Je vous ai prévenu, citoyen général, que dans les marchés que j'ai passés, j'ai établi pour clauses principales aux fournisseurs:

- 1°. Qu'il ne seroit fait aucune avance;
- 2°. Qu'ils feroient le service du premier mois par leur propre crédit;
- 3°. Qu'ils fourniroient des cautionnemens;
- 4°. Qu'ils ne toucheroient de l'argent qu'à la caisse de l'armée, & non à Paris.

D'après cette dernière clause si importante, je fais verser directement dans la caisse de l'armée les fonds mis à ma disposition, & par-là je suis assuré que l'argent, au lieu d'être agioté à Paris, sera employé exclusivement au service.

Si les fournisseurs tiennent leurs engagements avec loyauté, s'ils montrent du zèle, alors ils méritent tout votre intérêt, celui du gouvernement, & notre estime; mais s'ils y manquent, ils apprennent que ce n'est pas impunément qu'on se joue d'un service d'où dépend l'existence des armées. Leurs personnes, leurs cautions sont la pour répondre de la cupidité qui a pu faire entreprendre à quelques-uns des services qu'ils savoient bien n'avoir pas les moyens de faire.

Citoyen général, il n'est plus d'autre intérêt que le bien des armées. Si les marchés passés ne s'exécutent pas, ils seront cassés, & les cautionnemens des entrepreneurs seront confisqués au profit du service des armées.

C'est à vous à juger les fournisseurs, & à prendre telles mesures que les circonstances exigent. Vous devez être persuadé que j'en serai empressé de régulariser tout ce que vous aurez déterminé pour le bien de l'armée.

Salut & fraternité.

Signé, ALEX. BERTHIER.

TRIBUNAT.

séance du 24 pluviôse.

Le tribunal reçoit un message du sénat conservateur, annonçant qu'il a nommé à la place vacante dans son sein, le citoyen Barthélemy, ex-directeur, candidat présenté par le premier consul.

Un second message annonce qu'à la place vacante par la mort du citoyen Barel (de la Lys), tribun, le sénat a nommé Joseph Moreau (frère du général), commissaire du gouvernement près le tribunal de police correctionnelle de Morlaix, département du Finistère.

La discussion s'établit de nouveau sur le projet relatif au régime administratif.

Dieudonné défend le projet sous tous ses rapparts, & spécialement sous celui de l'économie : il établit, par des calculs, que le projet présente une économie de 13 millions.

Gillet (de l'Oise) reconnoit une grande ressemblance entre le nouveau travail & l'ancienne division en districts; il craint que la diminution des dépenses soit loin d'être aussi considérable. Il s'étonne de voir établir trois degrés d'administration, quand la définition donnée par le conseil d'état n'en annonçoit que deux.

Le conseil d'état a parlé de deux mouvemens, l'action & la préparation d'action. L'action est dans les municipalités, dans l'administration qui agit immédiatement sur les citoyens. La préparation d'action est dans l'administration centrale ou dans les préfetures. Il n'y a là que deux degrés; c'est qu'effectivement il n'y en a que deux dans la constitution. Pourquoi le projet en renferme-t-il trois?

L'opinant reproche au projet de rendre les communications très-difficiles entre les administrateurs & les administrés. Où sera, dit-il, dans les campagnes, l'homme du gouvernement? le maire? mais ce n'est pas le gouvernement qui le nomme. Est-il destituable par le préfet? il sera sans pouvoir & sans considération. Les hommes d'un ordre supérieur dédaigneroit ces places; de vils spéculateurs s'en empareroient.

La division du contentieux & de l'administration, est une idée très-heureuse. Mais la ligne de démarcation n'est pas assez forte; le préfet aura trop d'influence sur le contentieux.

Cette partie sera encore long-tems chargée; la législation sur les émigrés, qui sans doute sera modifiée, parce que l'opinion générale le desire & que le gouvernement doit le vouloir, accroît beaucoup le contentieux. Cette partie se compose aussi des difficultés élevées à l'occasion des domaines nationaux; car la constitution ne garantit pas les ventes illégalement faites. Or, on ne sait encore à quels caractères on reconnoitra les ventes légalement faites. Il faudra bien s'en occuper. . . (L'opinant est ici interrompu). Je ne fais, dit-il, que répéter ce qui a souvent été répété à la tribune législative. J'ai voulu faire sentir le danger de donner aux préfets trop d'influence sur le contentieux.

Je me résume & conclus, comme mon collègue Duchesne, en votant contre le projet, en plutôt en demandant la division; l'adoption de l'organisation des préfetures, l'ajournement de ce qui concerne la division du territoire.

L'impression est ordonnée.

Chauvelin prend la défense du projet, & rappelle les diverses objections faites pour y répondre : il pense que les difficultés qu'on a cru voir pour la formation des listes n'existeroient point, parce qu'on pourra prendre pour les listes communales le mode de formation indiqué par la constitution pour la liste nationale. Il nie qu'il y ait trois degrés d'administration dans le projet. Les municipalités, en effet, ne sont pas des administrations, mais des établissemens populaires, paternels, conservateurs des droits de la communauté.

L'opinant pense qu'il eût peut-être été plus conforme aux principes de faire nommer les maires par les communes que par les préfets. Quant à la désignation des chefs-lieux, cet objet lui paroît être plutôt la matière d'un règlement que d'une loi. En effet des cas imprévus peuvent nécessiter des déplacements de cette nature pendant la vacance de la législature.

Chauvelin ne craint pas non plus la présence du préfet aux conseils de préfecture; il pense qu'il est naturel que ces conseils soient présidés par les préfets à l'égard des comptes, les entendre ou les débattre sont synonymes; il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Après avoir justifié le projet dans toutes ses parties, l'opinant peint l'administration actuelle comme frappée de paralysie. Nos ennemis, en lisant les discours prononcés à la tribune, vont concevoir quelque joie en nous croyant réduits à un état de désorganisation. . . . Eh bien! qu'ils soient encore trompés dans leurs vœux : qu'au moment où ils les forment une administration forte s'éleve. Nos ennemis espèrent nous diviser, soyons unis contre eux; qu'ils renoncent à leurs projets insensés contre nous, & forçons-les à penser que ces divisions ont été des ruses de guerre pour les attirer & les surprendre.

Le tribunal ordonne l'impression.

Caillemer combat le projet par des considérations locales. L'ajournement à demain est prononcé.

Bourse du 24 pluviôse.

Rente provisoire, 10 fr. 13 c. — Tiers consol., 19 fr. 0 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 8 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , . . . . . — Bons  $\frac{1}{2}$ , . . . . . — Bons d'arrérage, 87 fr. 13 c. — Bons pour l'an 8, 65 fr. 75 c.

*Idées somnaires d'un grand travail sur l'Instruction*; par le citoyen D. L. C. A Paris, chez Maradan, libraire, rue Pavée St-André-des-Arts, n°. 16, an 8.

Cette brochure fait connoître les motifs, la nature & la disposition du travail qui occupe l'auteur depuis vingt ans. Les écrits de Bacon, Lèche, Condillac, &c. &c. ont eu pour objet d'applanir les difficultés de l'Instruction, & de rechercher tout ce qui pouvoit en accélérer les progrès. Ce sont les projets de ces hommes célèbres que l'auteur reprend pour les réaliser & leur assurer tous les genres de perfection dont l'état actuel de l'esprit humain les rend susceptibles. On est vraiment étonné du courage qu'exige une aussi vaste entreprise : car nous sommes peu familiarisés à ces vastes conceptions; à ces ouvrages dont l'exécution demande une vie toute entière; aussi le travail que nous annonçons assure-t-il à son auteur des droits à la reconnaissance des hommes éclairés & à toute la protection du gouvernement.

*Voyage dans le Finistère*, ou état de ce département en 1794 & 1795; 3 vol. in-8°. huit belles gravures & carte géographique. A Paris, de l'imprimerie-librairie du Cercle-Social, an 8. Prix, 9 fr., & 12 fr. 50 cent. franc de port.